

CHESEAUX
s/Lausanne



Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 6 mai 2025

- Président :** Auberson Thierry
- Excusés :** Bonzon André – Hofstetter David – Hostettler Yves-Marie – Imgrüt Urs – Michel Eric – Pralong Monique – Wirths Damien – Zimmermann Pierre-Yves
- Absent :** Hofstetter Florian – Mercuri Salvatore – Thonney Raoul

ORDRE DU JOUR :

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assementation de Mme Mary-Laure Décorvet pour l'Entente villageoise, en remplacement de M. Patrick Dutruit, démissionnaire.
- 6) Désignation d'un-e délégué-e à l'assemblée générale de l'AJENOL (Accueil de jour des Enfants du Nord-Ouest Lausannois) de l'Entente villageoise en remplacement de M. Patrick Dutruit, démissionnaire.
- 7) Préavis 44/2025 – Réponse au postulat « Création d'un centre de rencontre et d'animation à Cheseaux ».
- 8) Préavis 45/2025 « Demande de crédit pour la réfection du bâtiment sportif de Derrière la Ville 5 ».
- 9) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.
L'ordre du jour est accepté.

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025.

Les corrections suivantes ont été apportées :

- En page 4 – 1^{er} paragraphe – 2^{ème} ligne : il faut lire « aux normes énergétiques ».
- En page 6 – point 9 – 3^{ème} paragraphe – 9^{ème} ligne il faut lire « trace de colle ».

Le procès-verbal modifié est adopté à la majorité avec une abstention.

1) Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

- **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

2) Communications du Président

Le Président indique que dans le cadre de l'avant-projet de loi sur les communes, mis en consultation publique, une dizaine de membres du Conseil faisant partie des deux groupes y ont participé, sous la présidence de M. Basile Monnier, avec comme secrétaire M. Zeqiri Medi. Le document final a été rendu et a été transmis par M. Thierry Auberson au Canton le 17 avril 2025. Le Président remercie les participants à cette consultation.

Les membres du bureau se sont réunis à distance le 22 avril 2025 pour la désignation des membres de la commission pour l'étude du préavis 46/2025 « demande de crédit cadre pour la réfection du complexe scolaire du Marais-du-Billet (bâtiment et surfaces sportives) » qui sera présenté au conseil de juin 2025.

Le Président indique avoir participé à la soirée d'accueil des nouveaux résidents et il félicite la Municipalité pour l'organisation de cette rencontre qui a eu un très grand succès.

3) Communications de la Municipalité

M. Etienne Fleury, Syndic, donne les informations suivantes :

- Dans le cadre des recrutements prévus au budget 2025 :
 - o L'engagement d'une personne au bureau technique au 1^{er} août 2025 qui s'occupera des dessins techniques et viendra en support au chef technique et au bureau des constructions.
 - o Le recrutement pour l'engagement de l'assistant du greffe est en cours.
 - o Le remplacement du concierge de DLV est également en cours, au cahier des charges du remplaçant il sera ajouté la fonction de chef d'équipe des concierges.
 - o Dans un deuxième temps le recrutement de l'adjoint à la bourse pourra débuter.
- Le week-end du 26 et 27 avril dernier une délégation d'Aubignan a été accueillie à Cheseaux. Il tient à remercier les personnes qui ont participé à cette rencontre et à l'accueil. Le but de cette rencontre est de relancer ce jumelage qui fêtera ses 40 ans d'existence.
- Une pétition a circulé portant sur l'amélioration de la sécurité des enfants au centre du village. La Municipalité travaille dessus et prendra contact avec le pétitionnaire (voir point 9 Divers).

Mme Liliane Annen, Municipale, indique que les travaux Derrière-la-Ville vont se terminer fin mai. La pose du tapis final aura lieu la deuxième semaine de juillet 2025. Le passage piéton sera réaménagé à peu près où il était avant. Elle signale également que les badges de la déchetterie seront envoyés fin mai début juin 2025 ; un article explicatif sera publié dans le prochain Crieur.

Mme Liliane Annen, Municipale, annonce qu'elle a dû prendre la décision de démissionner de son poste de municipale pour le 30 juin prochain pour des raisons de santé, ceci bien qu'elle aurait bien évidemment voulu terminer son mandat. Elle remercie chacun pour la bonne et enrichissante collaboration durant ces quatre ans. Elle remercie pour le soutien et la confiance qui lui a été témoignée durant son mandat. Elle reste disponible jusqu'à fin juin 2025.

M. Etienne Fleury, Syndic, remercie également Mme Liliane Annen pour son engagement à la Municipalité.

Mme Naïcha Kähr, Municipale, indique que les cours d'Urban training ont repris cette semaine et rappelle qu'ils sont organisés gratuitement par la commune.

4) Informations régionales

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, signale que le projet de changement des statuts de l'Araspe (Association Régionale d'Action Sociale Prilly-Echallens) a été refusé par une commune faisant partie de l'association, ce qui bloque la situation. L'ouvrage ne sera pas remis sur le métier car des changements sont attendus au niveau cantonal.

5) Assermentation de Mme Mary-Laure Décorvet pour l'Entente villageoise en remplacement de M. Patrick Dutruit, démissionnaire

Le Président invite Mme Mary-Laure Décorvet à se présenter.

Mme Mary-Laure, 42 ans, indique avoir toujours habité à Cheseaux, a une fille de 15 ans. Travaille au sein d'une fiduciaire en qualité de spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral.

Le Président procède à son assermentation.

6) Désignation d'un-e délégué-e à l'assemblée générale de l'AJENOL (Accueil de jour des Enfants du Nord-Ouest Lausannois) de l'Entente villageoise en remplacement de M. Patrick Dutruit, démissionnaire.

L'Entente villageoise propose M. Medi Zeqiri.

- M. Medi Zeqiri est désigné délégué à l'assemblée générale à l'unanimité.

7) Préavis 44/2025 – Réponse au postulat « Création d'un centre de rencontre et d'animation à Cheseaux »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Mélanie Krattinger fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, tient à préciser que ce postulat rejoint les préoccupations actuelles de la Municipalité et espère que les réponses seront acceptées par le Conseil. Elle remercie les membres de la commission sur les échanges qu'elle a pu avoir durant les séances et indique que le vœu de la commission sera pris en compte.

Mme Nathalie Mermoud prend la parole en tant que l'une des postulantes à l'origine de la demande pour la création d'un Centre de Rencontre et d'Animation à Cheseaux. Avant tout, elle voudrait remercier la Municipalité pour sa réponse détaillée, ainsi que la commission ad hoc pour le travail accompli. Elle salue aussi l'effort d'analyse mené, notamment à travers l'enquête réalisée auprès de la population. Le postulat formulait deux demandes simples :

- a) Étudier l'opportunité d'aménager un centre de rencontre et d'animation à Cheseaux.
- b) Étudier la possibilité d'allouer un montant au budget pour financer ce projet.

La réponse de la Municipalité va globalement dans ce sens : elle reconnaît le besoin exprimé, évoque la possibilité de mobiliser la Ferme Emery à moyen terme et envisage une action plus immédiate avec un projet de type MidnightSports. Ces éléments vont dans la bonne direction, et s'en réjouit. La Municipalité a répondu au postulat, ce qu'elle reconnaît, mais cela rend d'autant plus nécessaire de poser certaines questions et d'encourager une clarification sur les intentions, les délais et les priorités envisagés. Elle indique qu'elle va structurer ses remarques en suivant les grandes parties du préavis :

1. Situation

La Municipalité rappelle avec raison le dynamisme de Cheseaux en matière d'infrastructures sportives, culturelles et associatives. C'est un réel atout, et pense que nous en sommes toutes et tous conscients et reconnaissants. Mais elle tient tout de même à souligner que ce postulat vise - pas uniquement - mais principalement les adolescents (donc les jeunes de 12 à 17 ans). Cette tranche d'âge est souvent oubliée : trop grands pour les structures de l'enfance, pas encore concernés par les activités des plus de 16 ans. Or aujourd'hui, ils n'ont pas de lieu de rencontre intérieur dédié. C'est pour combler ce vide que le postulat a été déposé.

2. Analyse des besoins

Le préavis rappelle qu'un projet similaire avait été envisagé en 2012, autour de la Ferme Emery, mais qu'il n'a pas abouti et cite : « pour des raisons diverses ». Pour la clarté et la mémoire institutionnelle, il lui semble essentiel que ces raisons soient formulées : quelles étaient-elles exactement ? Et sont-elles encore d'actualité aujourd'hui ?

Car si les obstacles sont toujours présents, il serait utile de les identifier pour éviter qu'un futur projet ne reste à nouveau lettre morte pendant encore 10 ans. Le préavis mentionne également que l'une des postulantes a été approchée fin 2023 pour participer à l'élaboration du questionnaire, mais a dû renoncer. Pour éviter le pile ou face et tout suspense inutile sur l'identité de la personne mentionnée dans le préavis, elle confirme : il s'agissait bien d'elle-même. Mme Nathalie Mermoud se dit un peu surprise de cette mention. Non seulement elle ne voit pas en quoi cette remarque est pertinente dans le cadre du préavis, mais laisse probablement planer un message dont elle ne saisit pas bien le sens. Pour être claire, elle n'a pas renoncé mais plutôt décliné (nuance) à cette participation pour des raisons personnelles, et aussi afin de pouvoir porter ce postulat avec toute la neutralité nécessaire, puisque l'idée était déjà en gestation depuis plusieurs mois. Elle aimerait donc comprendre ce que la Municipalité a souhaité transmettre par cette remarque. Et si cette information n'avait ni portée ni importance, elle se permet de s'interroger : pourquoi l'avoir mentionnée ?

3. Résultats de l'enquête

L'enquête auprès des jeunes est très intéressante et montre clairement un besoin exprimé pour un lieu de rencontre. C'est une excellente base de travail, et elle salue la qualité de l'analyse. Cependant, le choix de présenter l'ensemble des résultats des deux enquêtes dans le cadre d'un préavis répondant à un postulat lui paraît discutable. A titre personnelle, elle a eu le sentiment que l'essentiel se dilue dans un trop-plein d'informations. Un résumé plus ciblé, recentré sur les éléments directement liés au postulat, aurait sans doute gagné en clarté et en impact. Et elle se pose une question pratique : si ce postulat n'avait pas été déposé, comment ces résultats auraient-ils été partagés ? Était-il prévu de les publier ou seraient-ils restés confidentiels au sein de la Municipalité ?

4. Démarches, actions et projets

Elle se réjouit de constater que la Municipalité a mené une réflexion sérieuse, non seulement sur la question du lieu — avec plusieurs pistes comme le Grand-Pré, le Marais-du-Billet ou la ferme Emery — mais aussi sur les aspects concrets du fonctionnement : ressources humaines, budget, sécurité, animation. La ferme Emery est à nouveau évoquée comme un lieu possible, ce qui lui semble cohérent : c'est un espace central, accessible et adapté. Concernant les coûts, les exemples cités d'autres communes sont encourageants : un budget annuel de fonctionnement situé entre CHF 130'000. – et CHF 170'000. – lui semble raisonnable pour une commune de la taille de Cheseaux, surtout si on considère les bénéfices sociaux en retour. Cela montre qu'un tel projet est réaliste financièrement. À travers ce préavis, nous avons obtenu des éléments de réponse sur plusieurs aspects importants : le pourquoi – avec une confirmation du besoin exprimé par les jeunes ; le où – avec des pistes comme la ferme Emery ou les futurs plans d'affectation ; le combien – avec une estimation raisonnable des coûts de fonctionnement ;

et enfin le quand, qui, malheureusement, semble encore lointain, avec une échéance qui dépasse les 5 ans. Dans l'intervalle, Mme Nathalie Mermoud salue l'initiative annoncée de développer une activité sur le modèle de MidnightSports à moyen terme, ainsi que l'intention d'inscrire un montant au budget 2026. C'est un pas concret qui offre aux jeunes une première réponse, même partielle, en attendant un lieu dédié. En parallèle, elle réfléchit à haute voix et se demande s'il serait pertinent d'explorer une solution intermédiaire supplémentaire, par exemple d'organiser une fois par mois des rencontres encadrées par des animateurs professionnels dans un local existant (comme l'ancienne cure ou une buvette d'un club de sport) ? Cela permettrait de tester une dynamique, d'impliquer les jeunes dès maintenant, et surtout de ne pas perdre l'élan créé par cette enquête et par le dépôt du postulat.

5. Conclusion

En conclusion, Mme Nathalie Mermoud réitère sa satisfaction de tout le travail mené par la Municipalité en réponse au postulat. Cela dit, elle se pose la question suivante : lorsque la Municipalité indique qu'un projet de construction devra être mené, s'agit-il d'une intention dans une phase de réflexion ou d'une démarche planifiée avec un calendrier et des étapes concrètes ? Peut-on avoir un engagement que ce projet ne connaîtra pas le même sort que celui de 2012 et de risquer de refaire en 2037 les mêmes constats, autrement dit que le projet n'a pas abouti pour « diverses raisons » ? Ce serait une occasion manquée pour la jeunesse de notre commune.

Mme Nathalie Mermoud remercie pour l'attention de l'assemblée.

M. Etienne Fleury, Syndic, peut apporter un élément de réponse concernant le projet de la maison des sociétés et les raisons pour lesquelles il avait capoté en son temps. La Municipalité de l'époque avait tenu compte des besoins ciblés des sociétés locales mais pas du tout d'une identification des besoins des jeunes. Le projet était donc prévu en fonction des besoins des sociétés locales à l'époque un petit stand de tir, une bibliothèque, un local pour la fanfare. Il était d'ailleurs présenté dans un projet global avec le centre de vie infantine. Quand le projet s'est affiné il s'est avéré très compliqué de réunir toutes ces activités au même endroit. Ce projet avait fait l'objet d'une mise à l'enquête qui avait reçu une opposition qui n'avait pas pu être levée. Finalement l'explosion des coûts a fait séparer les deux projets en laissant de côté la maison des sociétés qui n'a jamais été repris depuis. Qu'est-ce qui a changé aujourd'hui ? Nous sommes dans une autre réflexion pour permettre à des jeunes et moins jeunes de se réunir, un bâtiment avec des espaces modulaires, avec une polyvalence et une modularité de ces espaces. La ferme Emery se prête assez bien à ce projet.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, répond concernant le calendrier qu'à partir du moment où la Municipalité aura la position du Conseil communal, elle pourra avancer dans ce projet et faire une étude, avec un planning. En ce qui concerne la communication, elle indique que la semaine passée les seniors qui ont répondu aux questionnaires ont été invités pour pouvoir leur présenter le résultat de l'étude. Les jeunes avaient déjà été contactés en son temps et vont être rappelés pour leur présenter la réponse à ce postulat.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

- **La réponse de la Municipalité présentée sous le préavis 44/2025 est acceptée à la majorité avec une abstention.**

8) **Préavis 45/2025 « Demande de crédit pour la réfection du bâtiment sportif de Derrière la Ville 5**

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Caroline Schoenholzer fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 790'000. — pour la réfection du bâtiment sportif de Derrière la Ville V, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande au rapporteur de la commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Sergio Del Gottardo fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'octroyer à la Municipalité un crédit pour un montant de CHF 790'000. — TTC, financé par la trésorerie courante ou par emprunt aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la CoFin de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 45/2025 est accepté à l'unanimité.**

9) **Divers et propositions individuelles**

M. Basile Monnier entend souvent dans le village des sujets sur la mobilité. Il y a des règles qui évoluent au fur et à mesure. Il demande si la Municipalité envisage des démarches pour limiter la mobilité dans le village, car à son sens il y a une incohérence aujourd'hui.

M. Etienne Fleury, Syndic, indique que le défi de notre job est de gérer une société avec des changements d'avis continuels.

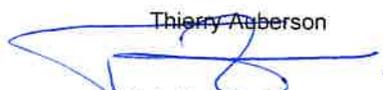
Mme Priscille Michel demande à la Municipalité si elle peut avoir une réponse concernant la pétition portant sur la sécurité.

M. Etienne Fleury, Syndic, indique qu'une seule pétitionnaire l'a déposée et d'un point de vue institutionnel il serait mal venu d'en débattre en conseil communal à ce stade, cela serait prématuré.

M. Hans-Peter Guggenbühl tient tout d'abord à s'excuser pour les frais que le vélo-cargo a engendrés. Il indique que la commune a également introduit des subventions pour les vélos électriques. Dans notre commune il n'y a pas beaucoup de personnes qui se déplacent à vélo. A Cheseaux on favorise l'usage des véhicules avec l'installation de places de parc et des places de dépose-minute. Il lui semble que la commune n'est pas encore prête pour favoriser la mobilité douce.

M. Etienne Fleury, Syndic, indique que c'est un travail de longue haleine autant pour les travaux routiers que pour les modifications des habitudes. Ponctuellement quand la Municipalité peut favoriser la mobilité douce dans ses projets elle tente de le faire ; ce n'est effectivement pas spectaculaire, mais un travail est fait dans ce sens.

Le Président rappelle que le prochain conseil sera suivi du traditionnel repas au refuge et qu'il débutera à 18 :30 au lieu de 20 :30.

Thierry Auberson

Président du Conseil



Patricia Alvarez

Secrétaire du Conseil

Séance levée à 21 :20
Cheseaux, le 10 mai 2025

Prochaines séances :
Mardi 17 juin 2025 – 18 :30
Mardi 7 octobre 2025
Mardi 11 novembre 2025
Mardi 16 décembre 2025